

Neuchâtel, le 30 avril 2014

Initiative du Nomes Neuchâtel : « **Appel citoyen : 2014, le réveil !** »

Neuchâtel souhaite jouer un rôle moteur dans le *réveil européen* que la Suisse est en train de prendre suite au choc engendré par l'acceptation le 9 février 2014 par le peuple suisse de l'initiative « contre l'immigration massive » de l'UDC.

Pourquoi Neuchâtel ? Parce que ce canton a une vocation à l'ouverture due à son parcours, son histoire, son environnement et son vécu humain. Son chef lieu a servi de guide avec son *ouverture* et son *appartenance européenne* qui est millénaire, « *cœur de France* » d'abord, « *petit prussien* » ensuite....

Brèves références historiques neuchâteloises

Epoque « Cœur de France » (XIe-XVIIIe)

- 24 avril 1011, Neuchâtel, une naissance européenne, à Arles
- 1214 : Neuchâtel obtient sa Charte de franchise
- 1530, le protestantisme à Neuchâtel, une volonté européenne

Epoque « Petit prussien » (XVIIIe-XIXe)

- 1707, toute l'Europe courtise Neuchâtel, la Prusse l'emporte
- Neuchâtel, terre d'attraction et de migration européenne
- 1^{er} Mars 1848, Neuchâtel-République suite à l'impulsion du Printemps des peuples

Epoque helvétique (XIXe-XXe)

- 1848, Neuchâtel, Canton suisse, un drapeau européen
- 1856, Neuchâtel résiste à la Contre-Révolution
- 1857, apothéose européenne de Neuchâtel avec la signature du Traité de Paris
- 1959, Neuchâtel, avec Genève, premier canton à donner le droit de vote aux femmes
- 1992, Neuchâtel vote massivement oui à l'EEE

Epoque moderne (XXIe)

- En 2002, vote sur l'ONU, Neuchâtel vote massivement oui
- En avril 2010 Neuchâtel lance une Motion populaire cantonale, inédite en Suisse

A l'automne 2009, la section neuchâteloise du Nomes a mis sur pied un comité de pilotage pour évaluer la faisabilité d'une action populaire permettant de **donner une impulsion populaire** puis législative favorisant le rapprochement de notre canton avec l'UE. En effet, considérant ses **profondes racines européennes** il apparaît que notre canton a un rôle majeur à jouer dans la question européenne.

La motion « *Pour un canton de Neuchâtel contribuant à l'adhésion de la Suisse à l'UE* » a été déposée mais malheureusement rejetée une année plus tard par le Grand Conseil neuchâtelois.

Aujourd'hui, au lendemain de l'acceptation du peuple suisse de l'initiative de l'UDC, nous nous retrouvons dans une situation semblable qu'au lendemain du 6 décembre 1992 puisqu'un **nouveau sursaut est doit pouvoir être joué par le citoyen** qui prend conscience que la voie bilatérale est malmenée et démontre ses limites.

Notre pays se retrouve dans une situation où il se voit contraint de reprendre l'acquis communautaire. Actuellement **nous confirmons notre rôle de membre passif de l'UE** en maintenant à Berne et dans nos représentations diplomatiques un nombre important de fonctionnaires pour négocier au coup par coup les thématiques sectorielles. Non seulement nous ne maîtrisons pas l'agenda mais cela pose un réel problème de souveraineté. Le statu quo prôné par le Conseil fédéral depuis vingt ans montre aujourd'hui ses limites et l'acceptation de l'initiative de l'UDC permet de mettre en lumière cet état de fait. La **relation entre les deux B** (Berne et Bruxelles) doit maintenant changer.

La voie bilatérale a clairement démontré ses limites et la réflexion sur l'adhésion de la Suisse à l'UE est plus que jamais d'actualité. Notre avenir est directement lié au destin de l'Union et notre intérêt est donc de pouvoir participer et influencer sa construction. De plus nous sommes convaincus que notre canton, étant donné son orientation politique, économique et culturelle ouverte au monde, a un **rôle de pionnier en Suisse à jouer** en ce qui concerne la **dynamique européenne**. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité recueillir deux témoignages capitaux qui présentent une réaction de la société au vote du 9 février dernier :

- la réaction de la **Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie** elle figure en dossier joint séparé et a été rédigée suite à un entretien avec le directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie avec son accord de principe
- la réaction du **Parlement des Jeunes de la ville de Neuchâtel** il n'a malheureusement pas été possible de l'obtenir pour des raisons diverses : difficultés de réunir le comité dans de si brefs délais, difficulté de positionnement ou encore manque d'intérêt pour cette question les préoccupations des jeunes actuellement étant essentiellement personnelles et non orientées sur les enjeux globaux de la société

En conclusion, notre action vise donc **deux objectifs** distincts :

- contribuer à relancer la réflexion sur le débat européen
- montrer l'importance pour un canton frontalier comme le nôtre de défendre cette voie et de jouer un rôle moteur pour y parvenir

La réflexion sur le **débat européen** nécessite un nouvel élan qui vienne de la base, du citoyen qui demande que le politique prenne ses responsabilités. En 2010, notre section souhaitait déjà que notre canton se positionne en espérant que la démarche de motion populaire soit reprise par d'autres cantons. En 2014, nous repartons en campagne en manifestant **notre conviction européenne** dans un canton qui a rejeté à 61% l'initiative UDC du 9 février 2014. Un résultat clair malgré les préoccupations légitimes liées à l'importante communauté étrangère qui travaille dans notre canton.

Concrètement, nous demandons que les Etats généraux du Nomes à Berne du 10 mai 2014 soient l'occasion de mettre sur la table toutes les options qui se présentent à notre pays suite au vote du 9 février 2014 et qu'en particulier l'option de **l'adhésion de notre pays à l'Union européenne** fasse enfin débat. L'Appel citoyen lancé par la section neuchâteloise du Nomes a pour but de contribuer à cette dynamique.

Merci d'avance pour votre soutien et votre écoute

Jacques-André Maire
Président Nomes Neuchâtel

Jean Dessoulavy
Coordinateur Nomes Neuchâtel